

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

2023

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Vie,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Vie et de la Sgam Matmut du 27 mars 2024.

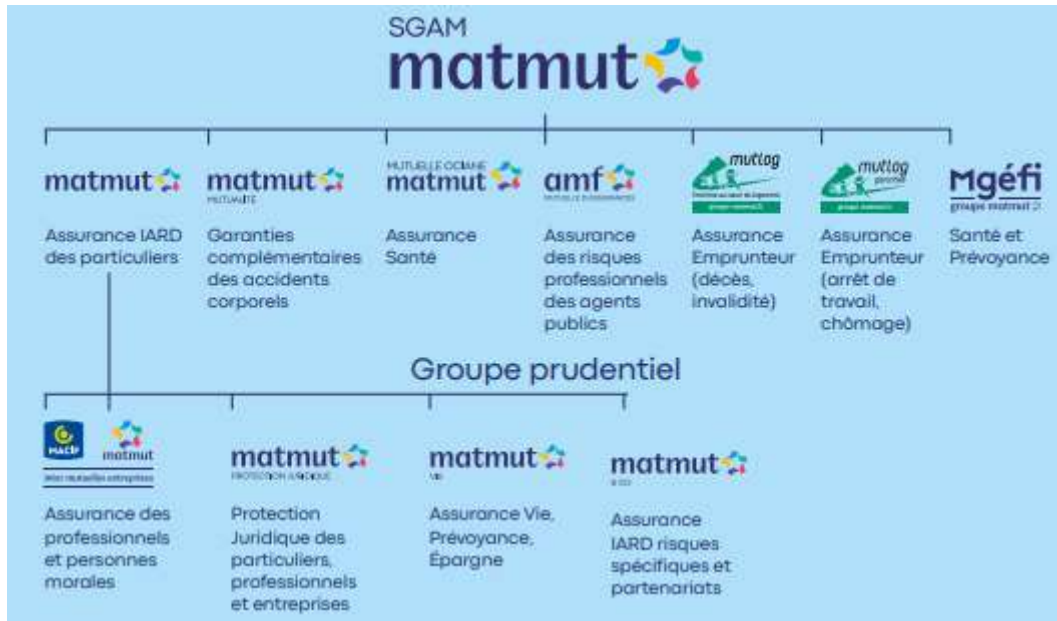
SOMMAIRE

SYNTHESE	4
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7
A1 - Présentation de l'activité	7
A2 - Résultats de souscription	9
A3- Résultats des investissements	9
A4 – Résultats des autres activités	10
A5 – Autres informations.....	10
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance.....	11
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	12
B3 - Gestion des risques	14
B4 - Système de contrôle interne	16
B5 - Fonction d'Audit Interne	18
B6 - Fonction Actuarielle	19
B7 - Sous-traitance	19
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	20
B9 - Autres informations	20
PARTIE C – PROFIL DE RISQUE	21
C1- Risque de souscription	22
Matmut Vie dispose depuis 2022 d'un programme de réassurance pour se prémunir du risque de surmortalité.	22
C2 - Risque de marché.....	22
C3 – Risque de crédit.....	24
C4 - Risque de liquidité.....	24
C5 – Risque opérationnel	25
C6 - Autres risques importants.....	26
C7 – Autres informations.....	28
PARTIE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	29
D1- Actifs.....	30
D2 - Provisions techniques	32
D3 – Autres passifs	34
D4 – Méthodes de valorisation alternatives.....	34
D5 – Autres informations	34
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	35
E1- Fonds propres	35
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	37
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	37
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	37
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	37
E6 – Autres informations.....	37
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	38

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Vie est une société anonyme, filiale de Matmut Sam, elle-même affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Matmut Vie poursuit son développement en 2023 et enregistre :

- une croissance significative des produits prévoyance et d'épargne, lui permettant de maintenir une collecte positive,
- un chiffre d'affaires en hausse de 53,4% par rapport à l'exercice 2022, s'établissant à 144,7 millions d'euros.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de Matmut Vie garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

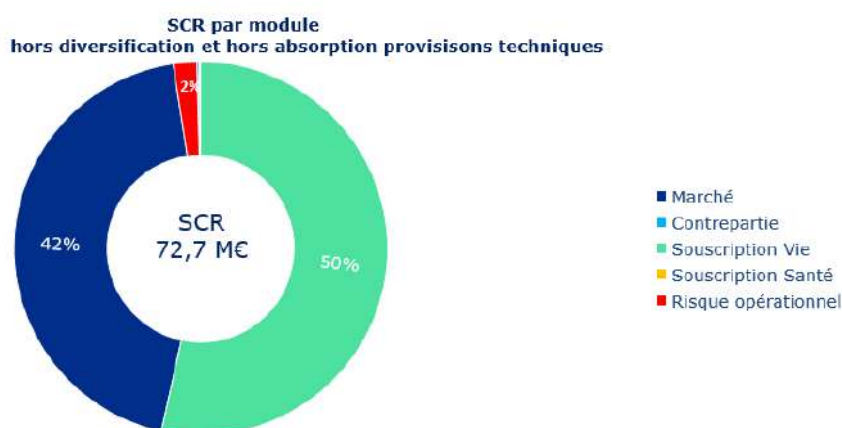
- L'assemblée générale des actionnaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Vie et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

PROFIL DE RISQUE

Matmut Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard du calcul du SCR.



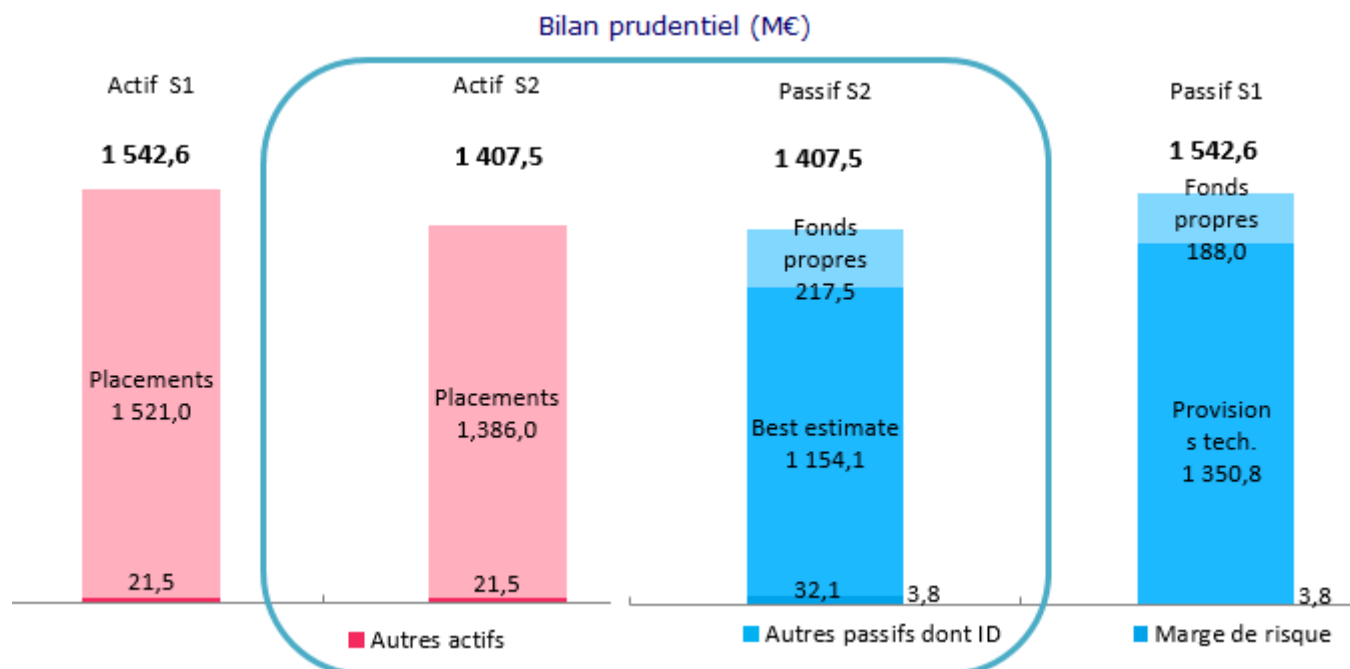
Les risques de souscription vie et de marché sont les risques significatifs de l'entreprise représentant respectivement 50 % et 42 % du SCR hors effet de diversification interne et absorption par les provisions techniques.

Le poids du risque de marché dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, action et de taux.

Le risque de souscription vie est composé du risque de frais, chute et mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Matmut Vie est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie des risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan prudentiel 2023 se compose :

- à l'actif de 98% de placements et 2% d'actifs divers.
- au passif de 82% de best estimate, 15% de fonds propres, et 2% d'autres passifs.

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL

Ratio S2

299,2%
(+123,8 points vs 2022)

Ratio de solvabilité (SCR)

Ratio de couverture du MCR



La progression du ratio de solvabilité de 123,8 points s'explique par les 2 effets combinés suivants :

- l'augmentation des fonds propres prudentiels de 73,6 millions d'euros, majoritairement impactée par la recapitalisation à hauteur de 60 millions d'euros réalisée en 2023 pour accompagner le lancement de l'offre de Prévoyance « Ma prévoyance Pro » destinée aux TNS et la revalorisation des provisions S2 (BE et MR),
- le retrait du SCR de 9,4 millions d'euros, spécialement le risque de souscription Vie (-11 millions d'euros). Cette baisse est consécutive à la baisse du SCR de rachat massif en lien avec le contexte économique et plus particulièrement la baisse de la courbe de taux. Cette baisse est compensée par l'augmentation du SCR frais et de mortalité suite à la hausse des encours et au vieillissement du portefeuille. Le SCR marché augmente principalement via le SCR taux d'intérêt et le SCR spread, en lien avec l'accroissement du portefeuille, compensé partiellement par l'amélioration de l'absorption par les provisions techniques.

Matmut Vie dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres. Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, Matmut Vie est dédiée à l'assurance vie, prévoyance et épargne.

- Elle propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) pour les personnes physiques.
- Les produits d'assurance de type « épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.
- Concernant la prévoyance, il s'agit principalement d'un contrat de nature technique « Temporaire décès » et de produits destinés au financement des obsèques.

Matmut Vie détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du Code des assurances) :

- 1 - Accidents,
- 2 - Maladie,
- 20 - Vie – Décès
- 22 - Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24 - Capitalisation.

CHIFFRES CLES

La progression du chiffre d'affaires 2023 est soutenue par le développement des produits prévoyance et les offres commerciales proposées en épargne.



FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

DES NOUVEAUTES DANS LES PRODUITS ET SERVICES AUX SOCIETAIRES

- Une solution d'épargne, quel que soit son profil

Après avoir procédé en 2022 au plein déploiement de ses gammes grand public Assurance vie et Plan Epargne Retraite (PERin) en partenariat avec BNP Paribas Cardif, le Groupe Matmut poursuit le développement de sa gamme de produits d'épargne. Du Livret Matmut au Complice Vie, en passant par le Complice Retraite, elle propose à chacun une solution, quel que soit son profil.

- Évolution des contrats d'épargne Complice Vie et Complice Retraite

La hausse des taux d'intérêt a eu un impact positif sur le rendement des fonds euros. Ce nouvel élément a été pris en compte dans nos 2 contrats d'épargne (assurance vie et plan épargne retraite individuel) élaborés en partenariat avec BNP Paribas Cardif et dans les contrats Matmut Vie Epargne et Matmut Vie Génération portés par Matmut Vie.

- Epargne : une offre en gestion libre pour proposer un investissement responsable

Depuis mai 2023, en complément des mandats de gestion et du fonds euros, les conseillers patrimoniaux de la Matmut peuvent proposer 10 fonds intégrant des critères extra-financiers répondant à un objectif d'investissement responsable. Trois supports du contrat (soit 30%) relèvent de l'article 9 du règlement européen dit « SFDR ». L'épargne responsable donne du sens aux investissements en permettant aux sociétaires d'investir selon leurs convictions sociétales et environnementales. Ces fonds investissent dans des entreprises intégrant des critères extra-financiers –ESG- (critères environnemental, social et gouvernance). Parallèlement, le fonds euros de Matmut Vie Epargne relève désormais à 100% de l'article 8 du règlement SFDR.

- Lancement d'une nouvelle activité prévoyance « ma prévoyance Pro »

La Matmut a lancé en mai 2023 une nouvelle activité de prévoyance destinée aux professionnels et aux TPE (garanties décès, invalidité, incapacité). Portée en propre par le groupe, via sa filiale Matmut Vie, Ma Prévoyance Pro est une solution de prévoyance spécifiquement conçue pour protéger les Travailleurs Non-Salariés (TNS) contre les événements susceptibles d'impacter leurs revenus ou leur vie.

Outre les garantie socles :

- Décès toutes causes et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie,
- Double effet permettant de doubler le capital décès en cas de décès du conjoint dans l'année suivant le décès de l'assuré
- Maladie redoutée, avec un capital forfaitaire de 5 000 € en cas d'annonce d'une maladie grave ;

Le contrat propose les garanties optionnelles suivantes :

- Garanties optionnelles Décès :
 - o Doublement Accident
 - o Triplement Accident de la circulation
 - o Rentes conjoint/éducation qui permet de dédier une rente au conjoint ou aux enfants (jusqu'à leur majorité ou 28 ans en cas de poursuite d'études)

- Garanties protégeant les revenus du TNS :
 - o Indemnités journalières, en complément de l'éventuel régime obligatoire et au-delà de la prise en charge du régime obligatoire
 - o Invalidité
- Garantie protégeant son activité :
 - o Remboursement des frais professionnels permettant en cas d'arrêt de travail le remboursement des frais fixes de l'activité (frais de location et d'entretien des locaux ou matériels, frais divers de fonctionnement comme chauffage, eau, gaz, électricité, les éventuels salaires des collaborateurs notamment) permettant à l'entreprise de passer le cap de ce coup dur qu'est l'absence du TNS.

MATMUT VIE, ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action du groupe Matmut en faveur de l'environnement s'est notamment traduite par :

- la mobilisation de ses collaborateurs et de ses sociétaires à l'occasion du World Cleanup Day.
Lors de la dernière édition, le 16 septembre 2023, plus de 3,5 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés en seulement trois heures par les 500 participants. Dans la continuité de son engagement en faveur de l'environnement, la Matmut organise de nouvelles marches vertes en mai prochain, afin de faire toutes et tous ensemble un grand ménage de printemps dans la nature.
- Le renouvellement de son partenariat avec Plastic Odyssey pour lutter contre la pollution plastique.
La Matmut renouvelle son soutien à Plastic Odyssey pour sa deuxième année d'expédition. Début 2024, le bateau change de cap : direction les îles du Pacifique ! De nombreuses escales sont prévues à la recherche de solutions au traitement difficile des déchets sur ces terres isolées en plein océan. Et dès l'été 2024, un nouveau défi attend cette fois Plastic Odyssey : l'Asie, continent le plus pollué au monde.

En tant que structure du groupe Matmut, Matmut Vie participe pleinement à cette action.

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR SECURISER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE MATMUT

Dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité, et dans notre entreprise en pleine transformation, conduire les projets jusqu'à la ligne d'arrivée nécessite toujours plus de maîtrise. Dans ce contexte, le Groupe Matmut a décidé la création de la Direction du Pilotage de la Transformation avec un enjeu clé : la sécurisation des projets stratégiques et majeurs.

La mission de cette nouvelle direction : garantir une exécution de la transformation sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais. Le périmètre confié à cette direction concerne les chantiers stratégiques et majeurs, structurés autour des plans stratégiques « Plus de Matmut », et « Objectif Impact ». Cela représente une trentaine de projets emportant la transformation du groupe.

Concrètement, trois grandes dimensions structurent l'action de cette nouvelle direction : la planification, le suivi et le co-pilotage.

RESULTATS 2023

L'activité de Matmut Vie repose sur des offres épargne (type assurance vie) et des produits de prévoyance destinés à se prémunir contre les événements susceptibles de mettre en péril l'avenir financier de ses sociétaires.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2023	2022	Variation 2023 2022	
Santé	283	233	50	21,5%
Décès	1 208	2 385	-1 178	-49,4%
Assurance Vie	2 057	2 721	-664	-24,4%
Autres activités	-46	50	-95	-191,8%

Le résultat de souscription est en baisse par rapport à 2022, notamment expliqué par la commercialisation du produit PREVOYANCE PRO et la baisse du résultat financier.

CONTROLE MATMUT VIE

Matmut Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Montant en K€	2 023	2 022	Variation 2023 2022	
Cotisations brutes	144 712	94 354	50 358	53,4%
Charges des prestations brutes / provisions des contrats	-159 225	-113 789	-45 436	-39,9%
Ratio prestations / cotisations (brut de réassurance)	-110%	-120,6%	-90,2%	8,8%
Cotisations cédées	-198	-190	-8	-4,0%
Prestations / provisions cédées	122	0	122	0,0%
Commissions réassureurs	2	0	2	0,0%
Produits de placements alloués	25 280	31 478	-6 198	-19,7%
Frais	-7 190	-6 463	-727	-11,2%
Résultat technique	3 503	5 389	-1 887	-35.0%

La hausse du chiffre d'affaires est due principalement à deux offres commerciales sur le produit d'épargne et au développement des produits de prévoyance.

La hausse du poste « charge de prestations / provisions des contrats » est induite par la hausse du chiffre d'affaires des produits d'épargne.

Les frais généraux augmentent de manière significative, en lien avec la mise en place de la comptabilité analytique. De plus, le lancement du produit de prévoyance pro vient augmenter les frais par rapport à l'année 2022.

La baisse du TRA vient diminuer les produits de placements alloués, en effet il est de 1.97% pour l'année 2023 contre 2.49% l'année précédente.

En synthèse, Matmut Vie affiche pour l'ensemble de ses activités un résultat technique en baisse du fait de l'évolution des produits financiers nets de la charge de participation aux résultats.

A3- RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 28 millions d'euros, en baisse d'environ 16% par rapport à l'exercice précédent, du fait, principalement de la baisse de réalisation de plus-values.

en K€	2023	2022	2023-2022
Résultat Financier	28 080	33 418	-5 338

Les revenus nets des variations d'amortissement et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

en K€	Revenus nets des Δ amortissements			PV Réalisées		
	2023	2022	2023-2022	2023	2022	2023-2022
Obligations	25 233	23 449	1 784	5	1 640	1 635
Actions	0	0	0	0	0	0
Fonds d'investissement	3 182	5 049	-1 867	2 783	6 533	-3 750
Trésorerie et dépôts	62	-5	65	0	0	0
Immobilier	466	209	257	0	0	0
Total	28 942	28 702	239	2 788	8 173	-5 385

A4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Matmut Vie n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses s'élève à -1,8 million d'euros, l'évolution entre les deux années s'analyse comme suit :

Montant en K€	2 023	2 022	Variation 2023 2022	
Autres éléments non techniques	10	298	-288	-96,7%
Participation des salariés	-70	-45	-25	-56,6%
Résultat exceptionnel	-42	0	-42	0,0%
Impôt sur les sociétés	-1 712	-2 537	825	32,5%
Total des autres revenus et dépenses	-1 814	-2 284	469	20,5%

A5 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT VIE

Matmut Vie est une société anonyme régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunit sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 8 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et arrêtent les comptes annuels, approuvent les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR/rapport sur le contrôle interne dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et au gel des avoirs).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de Matmut Vie bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, qui assure le suivi des questions relatives à l'éthique, la déontologie, et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des orientations prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Vie dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Vie : le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Vie a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,

- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE

- Responsable de Fonction clé

Madame Virginie Le Mée a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 17 octobre 2023.

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur Etienne CANIARD a démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 29 mars 2023. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Monsieur Didier DEBORD a été nommé en qualité d'administrateur suivant délibérations de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2023.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT VIE

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Vie.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de Matmut Vie bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations de la SGAM Matmut, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

EVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité. En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

EVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Vie a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Vie est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Vie. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Vie avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Vie ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité CSRD**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de RSE (CSRD, ...)
- d'organiser la mise en œuvre des travaux de mise en conformité nécessaires,
- d'assurer le suivi de ces travaux,
- d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos dont Matmut Vie.

- **Le Comité financier**

Le comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Vie peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Vie.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Vie ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Vie utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Vie lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables Le Groupe de Prospectives Economiques coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité de Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :

- Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
- Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

L'évaluation du besoin global de solvabilité couvre tous les risques significatifs auxquels Matmut Vie est exposée, dont les risques de durabilité.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

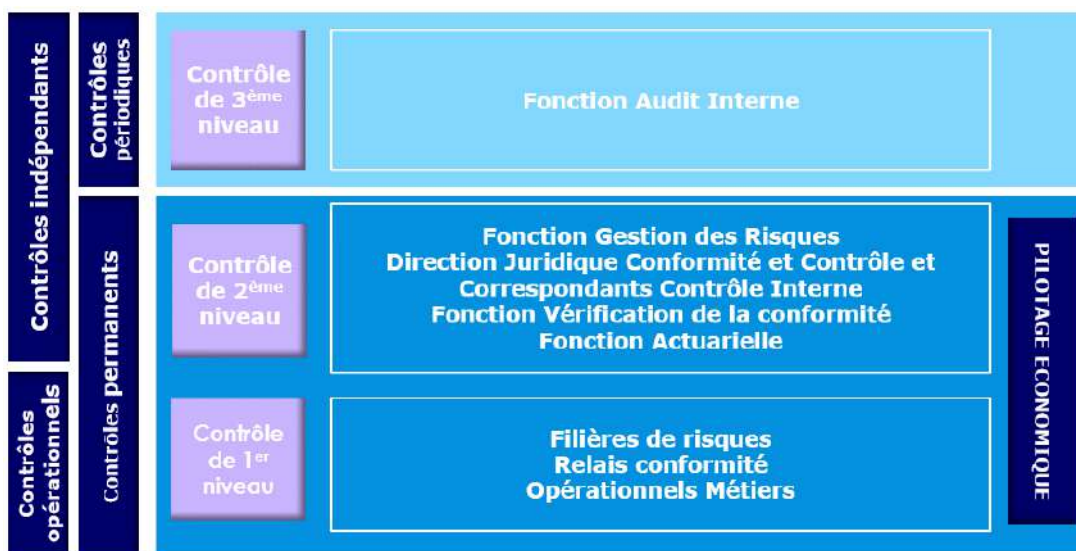
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Vie par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.
Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Vie.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe. Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Vie, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,

- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Vie, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigation étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces

sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Vie pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B7 - SOUS-TRAITANCE

Matmut Vie confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Matmut Vie à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Vie a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que Matmut Vie externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Sélection médicale	Espagne
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France

Matmut Vie n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance Matmut Vie, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B9 - AUTRES INFORMATIONS

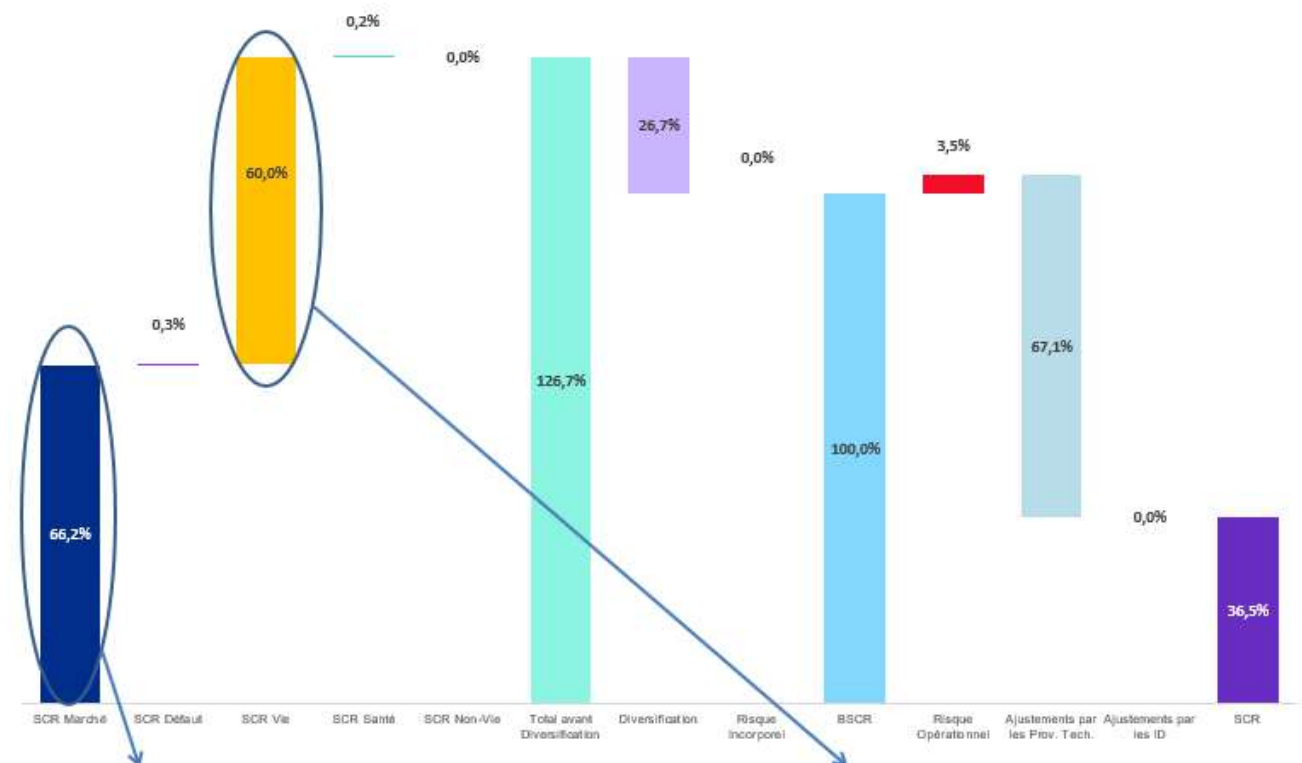
Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

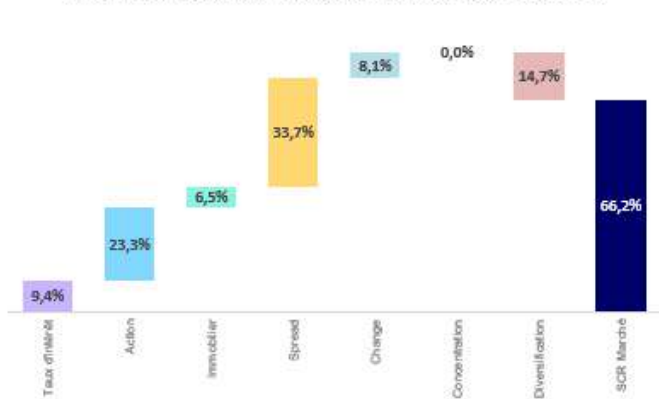
Les risques auxquels Matmut Vie est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque de Matmut Vie, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :

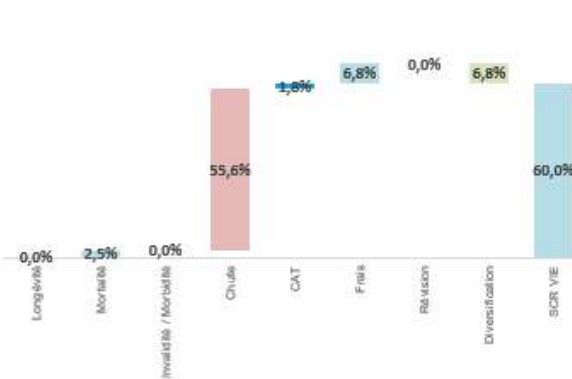
SCR Matmut Vie au 31.12.2023 - Contributions par sous-module



Contribution des sous-modules du SCR marché au BSCR Brut



Contribution des sous-modules du SCR souscription Vie au BSCR Brut



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de marché** qui représente 66,2% du total du SCR de base (BSCR) : le poids de ce risque dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de Spread et d'action.

Il impacte les placements en représentation des engagements nés des contrats d'épargne et des fonds propres.

- **Le risque de souscription vie** qui représente 60,0% du total du SCR de base (BSCR) : il est composé du risque de frais, de chute et de mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Le risque opérationnel représente 9,7% du SCR : il se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 26,7% du SCR de base (BSCR).

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le profil de risque de Matmut Vie est standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut Vie sont donc principalement des risques de mortalité, rachat et frais. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut Vie.

DEMARCHE DE DURABILITE

Matmut Vie s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

CONCENTRATION DE RISQUE

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Vie, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Le portefeuille de contrats de Matmut Vie est principalement constitué de contrats d'épargne en euros sans engagement de taux. Les autres produits de prévoyance (Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ») ne représentent pas des engagements significatifs du fait notamment des capitaux souscrits individuellement qui restent très limités.

Matmut Vie dispose depuis 2022 d'un programme de réassurance pour se prémunir du risque de surmortalité.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs.

C2 - RISQUE DE MARCHÉ

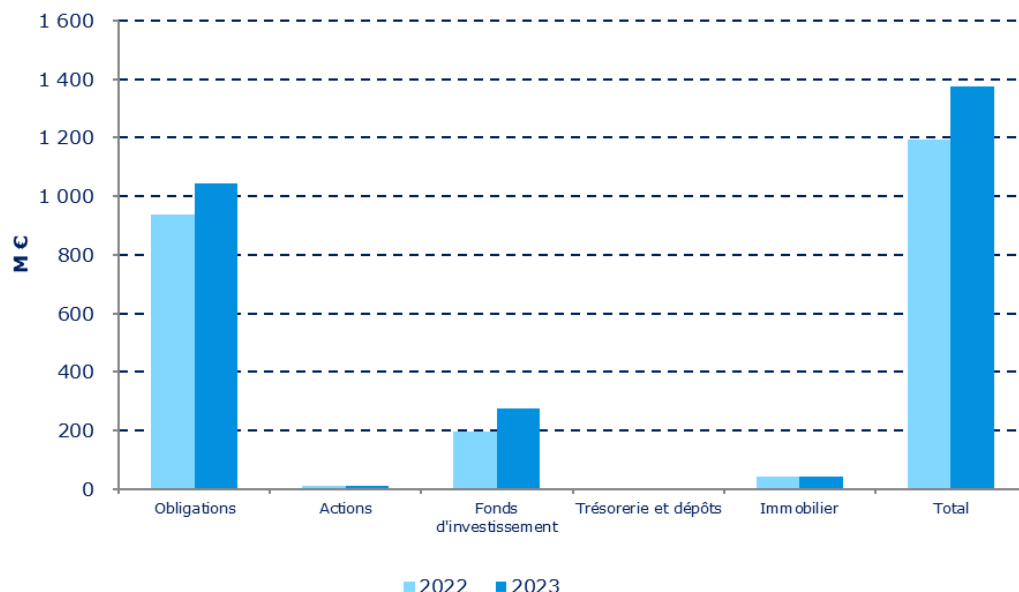
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Au 31 décembre 2023, le total des actifs, en valeur de marché, représente 1 376 millions d'euros contre 1 192 millions d'euros en 2022 (+~15%). Cette hausse s'explique d'une part, par le renforcement de la poche taux et d'autre part, par l'évolution des

marchés sur la période avec une baisse des taux et une hausse des marchés actions. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous.

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Vie reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2022. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 11 ans.

Parallèlement, les fonds d'investissement augmentent suite aux achats effectués sur la période.

✓ ESG

Matmut VIE met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Matmut VIE s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2023.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Matmut VIE applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

COMPOSITION AU RISQUE DE MARCHE

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 132 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2023 (en K€)		
Risque de marché après diversification	131 962	100%
Risque Taux d'intérêt	18 769	14%
Risque Action	46 390	35%
Risque Immobilier	12 855	10%
Risque de Spread	67 163	51%
Risque de Concentration	0	0%
Risque de change	16 116	12%
Diversification	-29 331	-22%

SENSIBILITE AU RISQUE DE MARCHE

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Vie comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Vie à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Vie est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est non significatif pour Matmut Vie, en effet le SCR contrepartie s'élève à 0,6 million d'euros.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Vie, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Vie et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

La mesure des risques découlant du passif s'effectue annuellement sur les données officielles de fin d'année, et sur la base de l'estimation de :

1. La disponibilité des liquidités pour faire face aux engagements : Gap de trésorerie à horizon 1 an et sur les trois prochaines années. La mesure de ce risque consiste à modéliser les flux de trésorerie d'actifs et de passifs, en temps normal, et de s'assurer que les flux d'actifs couvrent partiellement ou totalement les flux de passif à un ou plusieurs horizons temporels donnés
2. La sensibilité des fonds propres prudentiels en cas de paiement de prestations importantes : Gap de liquidité. Le risque de liquidité évalue donc les risques inhérents à l'asymétrie de liquidité entre actifs et passifs. Il est évalué en qualifiant la liquidité du passif et celle de l'actif, et, pour ce dernier, en quantifiant le niveau de risque associé (pertes de valeur liées à un besoin de ventes forcées sur un horizon de temps donné). En cas de déformation importante de la liquidité du passif (rachat massif, sinistralité importante, etc...), les actifs doivent pouvoir faire face aux engagements avec un minimum d'impacts. Ces niveaux de pertes sont rapportés aux fonds propres.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêté et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas. Le montant est évalué à 5,9 millions d'euros.

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Vie, représente 9,7% du SCR (ou 3,5 % du BSCR ou 2% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

RISQUE D'OBsolescence DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes : dépendant vis-à-vis d'un éditeur, évolutivité de la gamme...
- limites techniques des actifs informatiques pouvant à terme obérer la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur des systèmes désuets.

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par les scénarios suivants, tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA¹ permettant d'effectuer des tests de stress Cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

¹ https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnelles – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Vie s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de gouvernance et de gestion des risques du SI, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Matmut Vie consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de gestion de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,

- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 22 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relèvement.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model. Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVEMENT

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relèvement, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

RISQUE D'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DEGRADE

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, la poursuite de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

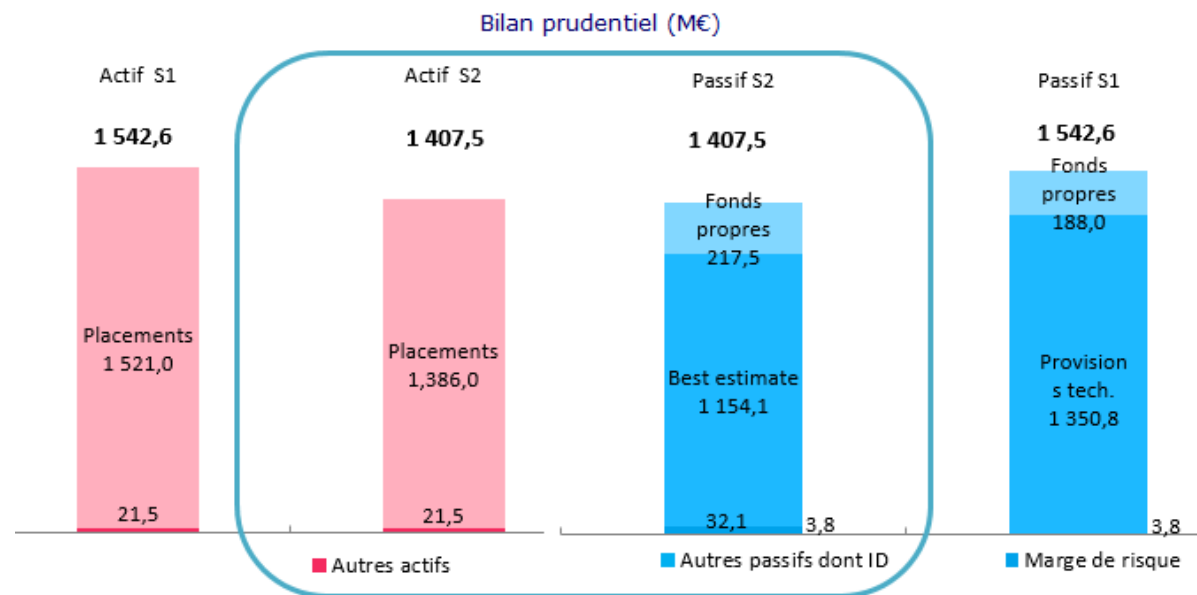
C7 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

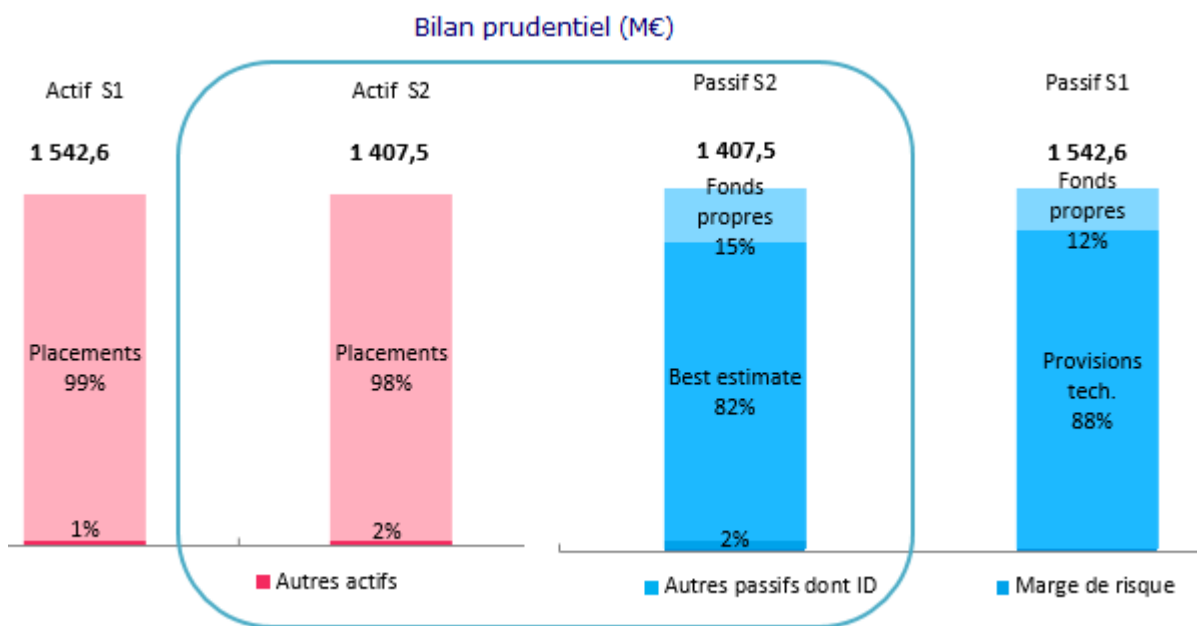
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2023 se compose :

- à l'actif de 98% de placements et 2% d'actifs divers.
- au passif de 82% de best estimate, 15% de fonds propres, et 2% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Les fonds propres économiques intègrent l'émission de TSDI pour un montant de 10 millions d'euros ainsi que des fonds excédentaires au titre de la PPB pour un montant de 45,1 millions d'euros, en application de l'avis technique de l'ACPR consécutif à l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 369 124	1 510 140	-141 016
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	26 893	24 330	2 564
Participations	11 949	6 964	4 986
Actions			0
Obligations	1 055 500	1 219 699	-164 199
Fonds d'investissement	274 781	259 146	15 634
Dérivés			0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	2	2	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	15 803	9 747	6 057
Provisions techniques cédées			0
Prêts	1 065	1 065	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	21 491	21 612	-122
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels			0
Dépôts auprès des cédantes			0
Créances nées d'opérations d'assurance	5 710	5 710	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	122	-122
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	15 426	15 426	0
Trésorerie	353	353	0
Autres	2	2	0
Total actif	1 407 484	1 542 565	-135 081
Provisions techniques (meilleure estimation)	1 154 089	1 350 776	-196 687
Marge de risque	32 083	0	32 083
Impôts différés passif			0
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0
Engagements sociaux	82	65	17
Autres provisions			0
Autres dettes	3 758	3 758	0
Dettes financières	2 424	2 424	0
Autres	1 334	1 334	0
Total passif	1 200 013	1 364 599	-164 586
Excédent de l'actif sur le passif	207 472	177 966	29 506

D1- ACTIFS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut VIE, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 369 124	1 510 140	-141 016
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	26 893	24 330	2 564
Participations	11 949	6 964	4 986
Actions			0
Obligations	1 055 500	1 219 699	-164 199
Fonds d'investissement	274 781	259 146	15 634
Dérivés			0
Autres	2	2	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Les impôts différés nets présentent une créance vis-à-vis de l'Etat. Matmut Vie, par prudence, n'a pas constaté cette créance à l'actif de son bilan (cf. partie E1).

L'impôt différé net est donc nul au bilan de Matmut Vie au 31 décembre 2023.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Vie pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de Matmut Vie sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance santé	Provisions techniques	-282	583	0	0
	Meilleure estimation	-343			
	Marge de risque	60			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 169 923	1 324 389	0	0
	Meilleure estimation	1 140 775			
	Marge de risque	29 149			
Autre assurance vie	Provisions techniques	-231	2 583	0	0
	Meilleure estimation	-2 912			
	Marge de risque	2 681			
Réassurance vie	Provisions techniques	16 763	16 725	0	0
	Meilleure estimation	16 569			
	Marge de risque	194			
TOTAL	Provisions techniques	1 186 173	1 344 280	0	0
	Meilleure estimation	1 154 089			
	Marge de risque	32 083			

L'activité de Matmut Vie porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 99 % des provisions techniques.

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Afin de projeter les différents flux et de réaliser les différentes estimations, l'Actuariat Vie doit effectuer en amont plusieurs hypothèses. Les hypothèses sont inhérentes au choix de modèle, à l'approche choisie et dépendent du caractère disponible, exact et pertinent des données sur lesquelles elles reposent.

Les principales hypothèses sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'hypothèse	Hypothèse	Risque	Type	Date de mise à jour
Biométrique	Loi de décès	Prévoyance	Expérience	2019
		Epargne	Expérience	2022
		Obsèques	Expérience	2022
	Loi de rachat	Epargne	Expérience	2020
	Loi de rachats dynamiques	Epargne	ONC	2022
Technique	Liquidation total à 1 an	IFC	Choix de modélisation	2016

En 2022, suite à la hausse forte des taux, seuls les paramètres de taux cible et de taux de référence utilisés dans la loi de rachats dynamiques ont été mis à jour.

Les taux de rachat retenus de 1 à 10 ans correspondent à ceux constatés sur le portefeuille de Matmut Vie. Après 8 ans, par manque d'historique, les taux de rachat tiennent compte d'hypothèses basées sur une étude de la FFA parue en 2017 portant sur l'évolution des rachats selon l'ancienneté des contrats.

Pour la loi de rachats conjoncturels, par manque d'historique, Matmut Vie utilise une loi issue des Orientations Nationales Complémentaires établie par l'ACPR lors des travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité II. Elle correspond à la loi moyenne des lois maximale et minimale préconisées.

Concernant les taux de mortalité, le portefeuille Epargne étant composé à moitié d'hommes et à moitié de femmes, les décès sont modélisés en sommant 50% de la table réglementaire TH00-02 et 50% de la table réglementaire TF00-02.

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 tiennent compte des dernières instructions émises par l'autorité de contrôle suite à la parution de l'arrêté ministériel relatif aux fonds propres excédentaires paru au journal officiel de 28 décembre 2019. Pour cet exercice, Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique émis par l'ACPR sur ces fonds propres excédentaires qui amène à retenir un montant de 45,1 millions d'euros.

Le calcul de la marge de risque s'appuie sur la méthode du « Cost-Of-Capital ». Par application de la simplification prévue par la réglementation, elle retient l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance vie, le provisionnement peut être impacté par les éventuelles conséquences des atteintes à la biodiversité (sécheresse, pandémie, canicule, ...) sur la longévité, sur des mouvements de rachats partiels ou totaux massifs. Un suivi spécifique de ces mouvements est réalisé ainsi que le provisionnement en résultant.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution des hypothèses économiques, notamment les taux et les niveaux de spread.
- l'évolution des prestations, dont les sinistres décès
- les évolutions potentielles de la réglementation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction est décomposé comme suit :

Montants en KC	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissées au 1er janvier 2019, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	1 186 173	1 186 173	1 068 158	1 186 173
Fonds propres de base	217 472	217 472	217 472	217 472
SCR	72 684	72 684	72 684	72 684
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	217 472	217 472	217 472	217 472
SCR minimum = MCR	30 514	30 514	30 514	30 514
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	217 472	217 472	217 472	217 472

Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25,83% pour 2023 (taux de droit commun applicable en 2023 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue (cf. partie E1).

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne : le capital limite.

Les fonds propres économiques de Matmut Vie :

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Fonds propres	187 966	123 442	64 524	52,3%
Capital en actions ordinaires	35 888	26 100	9 788	37,5%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	63 389	13 169	50 220	381,4%
Fonds initial	0	0	0	0,0%
Réserves et résultat	78 690	74 173	4 517	6,1%
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0	0,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%
Autres	0	0	0	0,0%
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	29 506	20 478	9 027	44,1%
Evaluation en valeur de marché des placements	-134 959	-180 713	45 754	25,3%
Annulation des FAR	0	0	0	0,0%
Revalorisation des PT y compris MR	119 466	150 704	-31 238	-20,7%
Transfert de la PPB (*)	45 138	50 519	-5 382	-10,7%
Sous-total Revalorisation PT nettes de	164 603	201 223	-36 620	-18,2%
Revalorisation des Créances de réassurance	-122	0	-122	0,0%
Réévaluation autres actifs	0	0	0	0,0%
Réévaluation autres passifs	-17	-32	15	46,8%
Impôts différés	0	0	0	0,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	0	0,0%
Fonds propres non disponibles pour l'entité	0	0	0	0,0%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 2	217 472	143 920	73 552	51,1%

(*) En application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019), Matmut Vie a inscrit un montant de 45 138 K€ de provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique de l'ACPR.

Les TSDI émis au cours de l'exercice 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau sur l'émission de dettes subordonnées

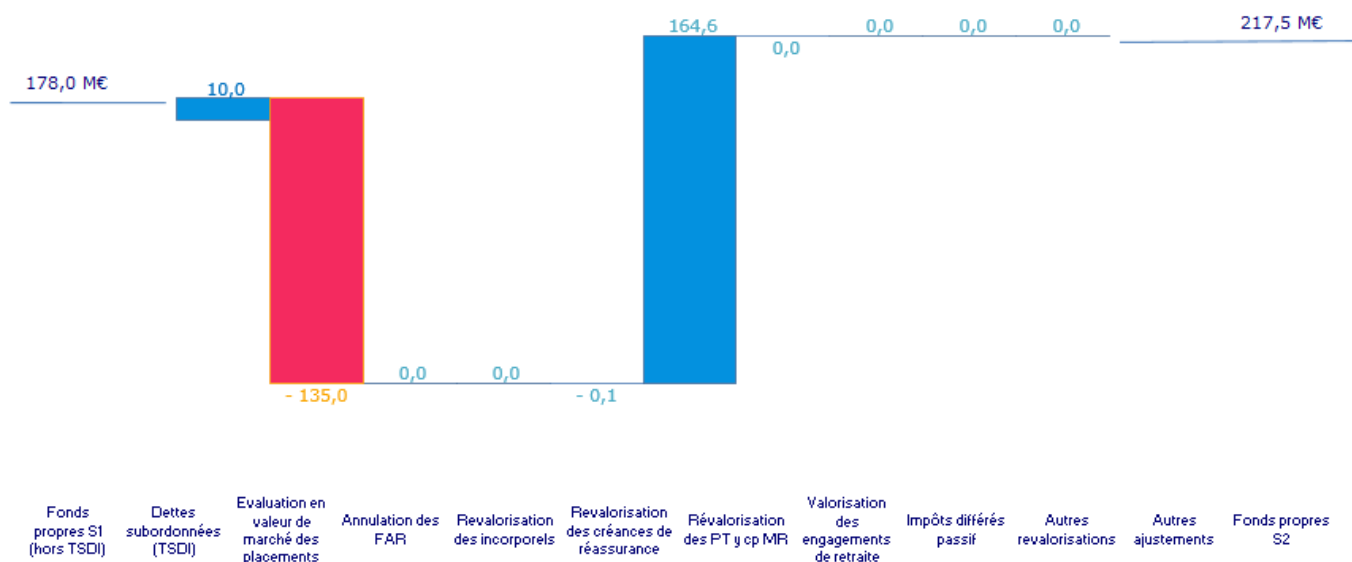
Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
13/12/2019	TSDI - 10.000 K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée ci-après :

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 186 173	1 067 103	119 070	11,2%
Fonds propres de base	217 472	143 920	73 552	51,1%
niveau 1 non restreint	207 472	133 920	73 552	54,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	217 472	143 920	73 552	51,1%
niveau 1 non restreint	207 472	133 920	73 552	54,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
MCR	30 514	25 835	4 679	18,1%
Ratio de couverture du MCR	712,7%	557,1%	155,6%	27,9%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	217 472	143 920	73 552	51,1%
niveau 1 non restreint	207 472	133 920	73 552	54,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
SCR	72 684	82 061	-9 377	-11,4%
Ratio de couverture du SCR	299,2%	175,4%	123,8%	70,6%

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'analyse comme suit :



Le ratio de solvabilité s'établit à 299,2 % contre 175,4 % en 2022.

Cette évolution de +71 % résulte de l'effet combiné de la hausse des fonds propres (+51 %) et de la baisse du SCR de l'ordre de 11 %.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2023 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue. En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2023, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en KC	SCR 2023	SCR 2022	2023 / 2022	
Risque de marché	131 962	108 429	23 533	21,7%
Risque de défaut des contreparties	609	537	72	13,3%
Risque de souscription Vie	119 436	130 522	-11 085	-8,5%
Risque de souscription Santé	393	392	0	0,1%
Risque de souscription Non-Vie	0	0	0	0,0%
Diversification	-53 186	-50 158	-3 028	6,0%
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0,0%
SCR de base	199 214	189 722	9 492	5,0%
Risque opérationnel	7 048	4 814	2 234	46,4%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-133 577	-112 421	-21 156	18,8%
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	0	0	0,0%
SCR	72 684	82 115	-9 430	-11,5%
MCR	30 514	25 835	4 679	18,1%

Le risque de marché et le risque de souscription vie représentent respectivement 52.28 % et 47.32% du SCR de base brut avant diversification.

La composition du SCR de Matmut Vie présente un profil de risque en lien avec les activités d'Epargne.

La progression du SCR de -9,4 millions d'euros observée en 2023 est majoritairement impactée par la baisse du SCR souscription vie de 11,1 millions d'euros suite à la baisse du SCR rachat massif (en lien avec l'évolution des conditions économiques et plus particulièrement de la courbe de taux). Cette baisse est en partie compensée par la hausse du risque de marché (+23.5 millions d'euros), consécutive à la l'augmentation de la taille du portefeuille et à une forte hausse du SCR action et du SCR change en lien avec l'achat de lignes actions pour le portefeuille.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Ce paragraphe est sans objet : Matmut Vie n'utilise pas de modèle interne.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Vie, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Vie

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2023
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 803
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 369 124
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	26 893
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 949
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 055 500
Obligations d'État	R0140	366 869
Obligations d'entreprise	R0150	425 049
Titres structurés	R0160	263 582
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	274 781
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 065
Avances sur police	R0240	1 065
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 710
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 426
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	353
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2
Total de l'actif	R0500	1 407 484

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 186 173
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-282
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	-343
Marge de risque	R0640	60
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 186 455
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 154 432
Marge de risque	R0680	32 023
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	45
Provisions pour retraite	R0760	82
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	720
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 704
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 290
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 200 013
Excédent d'actif sur passif	R1000	207 472

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0200
Primes émises																			
Brutes - assurance directe	R0110		6																6
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																		
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140		5																5
Nettes	R0200		0																0
Primes acquises																			
Brutes - assurance directe	R0210		6																6
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																		
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240		5																5
Nettes	R0300		0																0
Charge des sinistres																			
Brute - assurance directe	R0310		3																3
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340		2																2
Nette	R0400		2																2
Dépenses engagées	R0550		119																119
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																		
Total des dépenses	R1300																		119

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brutes	R1410	0	135 059	0	7 877	5	0	0	1 765	144 706
Part des réassureurs	R1420	0	122	0	70	0	0	0	0	192
Nettes	R1500	0	134 937	0	7 806	5	0	0	1 765	144 514
Primes acquises										
Brutes	R1510	0	135 059	0	7 877	5	0	0	1 765	144 706
Part des réassureurs	R1520	0	122	0	70	0	0	0	0	192
Nettes	R1600	0	134 937	0	7 806	5	0	0	1 765	144 514
Charge des sinistres										
Brutes	R1610	-10	73 141	0	2 740	0	0	0	2 032	77 902
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	120	0	0	0	0	120
Nette	R1700	-10	73 141	0	2 620	0	0	0	2 032	77 782
Dépenses engagées	R1900	0	7 214	0	3 630	0	0	0	64	10 908
Soldes - Autres dépenses / recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600									10 908
Montant total des rachats	R2700	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	1 140 775		0	0		0	-2 912	0	16 569	1 154 432		-343	0	0	0	-343
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 140 775		0	0		0	-2 912	0	16 569	1 154 432		-343	0	0	0	-343
Marge de risque	R0100	29 149	0			2 681			0	194	32 023	60			0	0	60
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	1 169 923	0			-231			0	16 763	1 186 455	-282		0	0	-282	

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	
Total meilleure estimation - brut	R0260																	
Total meilleure estimation - net	R0270																	
Marge de risque	R0280																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340																	

S.22.01.21**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 186 173	0	0	2 911	0
Fonds propres de base	R0020	217 472	0	0	-2 911	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	217 472	0	0	-2 911	0
Capital de solvabilité requis	R0090	72 684	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	217 472	0	0	-2 911	0
Minimum de capital requis	R0110	30 514	0	0	1 118	0

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	35 888	35 888		0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	63 389	63 389		0
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0
Fonds excédentaires	R0070	45 138	45 138		
Actions de préférence	R0090	0		0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0
Réserve de réconciliation	R0130	63 058	63 058		
Passifs subordonnés	R0140	10 000		10 000	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	217 472	207 472	10 000	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	217 472	207 472	10 000	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	217 472	207 472	10 000	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	217 472	207 472	10 000	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	217 472	207 472	10 000	0
Capital de solvabilité requis	R0580	72 684			
Minimum de capital requis	R0600	30 514			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	299%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	713%			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif		207 472
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0700	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	144 414
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	63 058
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	5 909
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 909

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	131 962		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	609		
Risque de souscription en vie	R0030	119 436	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	393	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-53 186		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	199 214		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	7 048
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-133 577
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	72 684
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	72 684
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-18 774

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		0	0

	R0020	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle		0	0	0	0

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		0	30 514

	R0210	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties		0		1 030 126	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures		0		172 355	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		0		0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			0		1 945 068

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	30 514
Capital de solvabilité requis	R0310	72 684
Plafond du MCR	R0320	32 708
Plancher du MCR	R0330	18 171
MCR combiné	R0340	30 514
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	30 514

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	0	30 514
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	0	72 684
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	0	32 708
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	0	18 171
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	0	30 514
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	30 514

